

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 53548 B1** (51) Cl. internationale : **A61K 31/365; A61K 31/4155; A61K 9/20; A61K 31/7048; A61K 31/506**
- (43) Date de publication : **31.12.2024**

-
- (21) N° Dépôt : **53548**
- (22) Date de Dépôt : **03.09.2019**
- (30) Données de Priorité : **05.09.2018 US 201862727018 P**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/US2019/049279 03.09.2019**
- (71) Demandeur(s) : **Zoetis Services LLC, 10 Sylvan Way Parsippany, NJ 07054 (US)**
- (72) Inventeur(s) : **KOLHE, Sachin, Pundlik ; THAKUR, Supriya, Gautam**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : 19769675.0

(54) Titre : **FORMULATIONS ANTIPARASITAIRES DE GOÛT AGRÉABLE**

- (57) Abrégé : La présente invention concerne une composition à mâcher dure au goût agréable comprenant une quantité thérapeutiquement efficace d'une isoxazoline pharmaceutiquement acceptable, une lactone macrocyclique stabilisée, une forme saline acceptable de pyrantel, au moins un aliment naturel d'origine animale, et au moins un excipient acceptable du point de vue vétérinaire; et des procédés de traitement ou de prévention d'une infection ou d'une infestation parasitaire chez un animal en ayant besoin au moyen de ladite composition.

REVENDICATIONS

1. Composition vétérinaire appétente, sous forme de comprimé dur à croquer comprenant :

5 a. une quantité thérapeutiquement efficace d'une isoxazoline acceptable dans le domaine vétérinaire sélectionnée dans le groupe consistant en sarolaner, lotilaner, afoxolaner, et fluralaner ;

10 b. une lactone macrocyclique stabilisée sélectionnée dans le groupe consistant en moxidectine, sélamectine, ivermectine, abamectine, et oxime de milbémycine, dans laquelle la lactone macrocyclique est stabilisée avec de l'hydroxypropyl méthylcellulose et de la méglumine ;

c. une forme de sel acceptable de pyrantel ;

15 d. au moins un agent d'appétence à base d'animal naturel ; et

e. au moins un excipient acceptable dans le domaine vétérinaire, dans laquelle la valeur de dureté du comprimé est dans la plage d'environ 20 N à environ 500 N.

20 2. Composition selon la revendication 1, dans laquelle l'isoxazoline acceptable dans le domaine vétérinaire est du sarolaner et la lactone macrocyclique stabilisée est la moxidectine.

25 3. Composition selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle la forme de sel acceptable de pyrantel est le pamoate de pyrantel.

30 4. Composition selon l'une des revendications 1 à 3, dans laquelle l'au moins un agent d'appétence à base d'animal naturel est un agent d'appétence à base de viande d'animal naturel.

5. Composition selon l'une des revendications 1 à 4, dans laquelle l'hydroxypropyl méthylcellulose et la méglumine sont présents dans la quantité d'environ 2 à environ 3 %p/p du poids total du comprimé.

5 6. Composition selon l'une des revendications 1 à 5, dans laquelle la lactone macrocyclique stabilisée est la moxidectine dans la quantité d'environ 0,03 %p/p sur la base du poids total du comprimé.

7. Composition selon l'une des revendications 1 à 10 6, dans laquelle la lactone macrocyclique est la moxidectine stabilisée avec de l'hydroxypropyl méthylcellulose, de la méglumine et un antioxydant, optionnellement dans laquelle l'antioxydant est le BHT.

8. Composition selon la revendication 1, dans 15 laquelle l'isoxazoline acceptable dans le domaine vétérinaire est le sarolaner dans la quantité d'environ 1,3 %p/p ; la lactone macrocyclique stabilisée est la moxidectine dans la quantité d'environ 0,03 %p/p, la forme de sel acceptable de pyrantel est le pamoate de 20 pyrantel dans la quantité d'environ 16 %p/p, et l'agent d'appétence à base d'animal naturel est un agent d'appétence à base de viande d'animal naturel mélangé avec l'au moins un autre agent d'appétence naturel ; et dans laquelle les quantités en %p/p sont sur la base du 25 poids total du comprimé.

9. Composition selon l'une des revendications 1 à 8, comprenant en outre au moins un agent antiparasitaire vétérinaire supplémentaire.

10. Composition vétérinaire appétente, sous forme 30 de comprimé dur à croquer selon l'une des revendications 1 à 9 pour son utilisation dans le

traitement ou la prévention d'une infection ou infestation parasitaire chez un animal en ayant besoin.

11. Composition pour son utilisation selon la revendication 10, dans laquelle l'animal est un animal
5 de compagnie.

12. Composition pour son utilisation selon la revendication 11, dans laquelle l'animal de compagnie est un canidé.